



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 13206

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine sur les positions adoptées récemment par le Conseil national des villes (CNV). Dans un avis rendu sur « les enjeux du renouvellement urbain, de la mixité et du logement social », le CNV vient en effet de manifester publiquement son attachement aux dispositions de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Considérant que ces dispositions conduisent déjà « chaque commune à se poser la question de sa contribution à la mise en oeuvre des principes de solidarité et de mixité sociale », le CNV appelle même de ses voeux leur extension, notamment au travers d'une modulation à la hausse, dans certains territoires très peuplés, du quota de 20 % de logements sociaux et par un abaissement de 3 500 à 1 500 habitants du seuil définissant les communes concernées. Il souhaiterait connaître ses intentions concernant ces différentes propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Gouvernement sur la position adoptée récemment par le Conseil national des villes relative à l'application de l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il demande au Gouvernement ses intentions vis-à-vis des différentes propositions de modifications. Le Gouvernement sera extrêmement vigilant à ce que le principe de mixité sociale qui constitue le socle de la solidarité nationale ne soit pas remis en cause. C'est ce que le Président de la République a annoncé au Haut comité pour le logement des plus défavorisés lorsque ce dernier lui a remis officiellement son rapport au mois de décembre dernier. C'est à l'aune de cette philosophie que le Gouvernement se prononcera sur toute proposition de modification des dispositions législatives qui concernent la mixité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13206

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1576

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3238